



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAVOIE MONT-BLANC  
**73 | 74**

COURRIER REÇU LE

31 JUL. 2017

COMMUNE DE TIGNES

Mairie de Tignes  
A l'attention de Monsieur le Maire  
B.P. 50  
73321 TIGNES Cedex

Pôle Territoires  
Dossier suivi par Emilie BERGER – site de Saint Baldoph  
04 79 33 83 19 – 06 88 74 75 81  
Réf : PJ/EB/mg

**ANNECY**  
Siège social  
52 avenue des Iles  
74994 ANNECY CEDEX 9  
Tél : 04 50 88 18 01  
Fax : 04 50 88 18 08

Saint Baldoph, le 24 juillet 2017

Objet : **Révision allégée n°2 du P.L.U. de votre commune**

**SAINT BALDOPH**  
40 rue du Terraillet  
73190 SAINT BALDOPH  
Tél : 04 79 33 43 36  
Fax : 04 79 33 92 53

contact@smb.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de révision allégée n°2 du P.L.U. qui concerne le complexe de piste de ski couverte et espace aqualudique et la réalisation du Club Med de votre commune. Nous vous en remercions. N'ayant pas pu participer à la réunion d'examen conjoint, nous vous faisons part de nos remarques par ce courrier.

**Le projet de village vacances** sera réalisé sur des terrains aménagés et sans utilisation agricole actuelle. Il n'y a donc pas d'impact et nous pouvons même être satisfaits de ce réinvestissement urbain.

**Pour le complexe piste de ski couverte et espace aqualudique**, l'emprise sera sur des surfaces pastorales utilisables par des vaches laitières. Même si la toiture devrait permettre de faire pâturer les mêmes animaux à terme, la surface exploitable par l'agriculture sera minimisée. L'impact le plus fort concernera la phase de travaux. Nous incitons la commune à rencontrer l'exploitant agricole en amont pour l'informer des dates des travaux afin qu'il puisse organiser la conduite de son troupeau en conséquence, et de voir avec lui les aspects "pratiques" du chantier (non accessibilité des animaux...).

Par ailleurs, le secteur étendu n'a déjà pas aujourd'hui une flore qualitative destinée à la production de fromage AOP Beaufort (de qualité et correspondant à un terroir) en raison d'une mauvaise remise en état après travaux de pistes de ski. Nous invitons la commune à améliorer la qualité fourragère dans cet objectif (semis adaptés, apport de matières organiques sur plusieurs années...).

Ainsi, nous donnons un avis favorable sous réserve de la prise en compte expresse de nos demandes.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agrèer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Patrice JACQUIN  
Président de la Chambre Interdépartementale  
d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Siret 130 016 926 00011  
APE 9 411 Z

www.services.casmb.fr